

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 6 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de convocation	: 29 novembre 2022	Date d'affichage	: 29 novembre 2022
---------------------	--------------------	------------------	--------------------

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoins, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie,

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL3/06-12-22 –

Désaffectation – déclassement – aliénation du chemin rural au lieu-dit « Boissailles » : Remboursement des frais liés à l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'enquête publique concernant la désaffectation – le déclassement – l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Boissailles », la commune a payé, la somme totale de 2.363,22 €, concernant :

- frais de géomètre, pour un montant de 842,40 €
- annonce légale à l'Essor, pour un montant de 613,92 €
- annonce légale au Progrès, pour un montant de 627,90 €
- frais du commissaire-enquêteur, pour un montant de 279 €.

Il rappelle ensuite, que dans la délibération DEL1/12-10-21 du 12 octobre 2021, le Conseil Municipal avait précisé que les frais concernant ce dossier seraient à la charge de M. VERDIER Pierre Éric.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le remboursement des frais, pour un montant de 2.363,22 €, à M. VERDIER Pierre Éric.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL



Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20221206-DEL3_06-12-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022